

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 20. — Cl. 1.

N° 696.997

Dispositif d'accrochage automatique des véhicules de chemins de fer jouets.

M. RENÉ TRUBERT résidant en France (Pas-de-Calais).

Demandé le 22 mai 1930, à 16^h 35^m, à Paris.

Délivré le 21 octobre 1930. — Publié le 10 janvier 1931.

La présente invention a pour objet un dispositif permettant l'accrochage et le décrochage des véhicules de chemins de fer. Elle vise particulièrement quoique non
5 exclusivement l'application dudit dispositif aux jouets.

Parmi les avantages du dispositif de l'invention, on peut signaler qu'il permet un accrochage automatique des véhicules et
10 éventuellement leur décrochage sans que l'enfant ait à toucher à ceux-ci.

D'ailleurs les particularités de l'invention vont ressortir de la description suivante qui, en se référant aux dessins annexés, va montrer à titre d'exemple, comment le dispositif de l'invention pourrait
15 être réalisé.

La figure 1 représente en coupe deux véhicules munis du dispositif de l'invention.
20

Les figures 2, 3 et 4 représentent à plus grande échelle le dispositif proprement dit d'accrochage.

Suivant l'invention chaque wagon est
25 muni à ses deux extrémités d'une tige 1 portant une pièce 2 de forme spéciale et solidaire de la tige 1. Celle-ci pivote dans une pièce 3 en forme d'U fixée elle-même par un pivot au châssis du véhicule, par
30 l'intermédiaire d'une plaque isolante 4.

Ces tiges 1 sont maintenues en place par

des goupilles 5, 6 et sont sollicitées par un ressort 7 réunissant par exemple entre elles les tiges 1 de chaque extrémité du véhicule.

Ce ressort 7 a pour effet de maintenir les
35 tiges 1 dans une position convenable suivant l'axe du wagon et tend à empêcher dans un certain sens la rotation de ces tiges autour de leur axe. La rotation dans l'autre sens étant limitée par la goupille 6 par
40 exemple qui vient buter contre la pièce 3. La pièce 2 fixée à l'extrémité de la tige 1 a la forme représentée sur les figures 2, 3 et 4. On voit qu'elle comporte une partie perpendiculaire à la tige 1 et munie d'une
45 échancrure évasée 8, tandis que l'un de ses côtés est pourvu d'un crochet 9.

Pour accrocher les véhicules, il suffit de les pousser légèrement l'un contre l'autre. Les pièces 2, qui se trouvent en effet en
50 face les unes des autres par suite de l'action des ressorts 7, viennent s'encaster les unes dans les autres, le crochet 9 d'une pièce pénétrant dans l'échancrure 8 de
55 l'autre pièce et inversement.

Pour décrocher les véhicules, il suffit de faire tourner autour de son axe une des tiges 1, ce qui, a pour effet de désengager les crochets 9 d'avec les échancrures 8.

Ce décrochage, suivant l'invention, peut
60 s'effectuer de façons différentes et en particulier des matières suivantes :

La rotation de la tige 1 peut se faire entre le pouce et l'index ou mieux au moyen de la goupille 6 qui dans ce but peut se prolonger d'un côté vers l'extérieur du véhicule. Cette dite goupille 6 peut être combinée avec par exemple un tube coulissant sur son extrémité, qui dans ce cas est repliée vers le bas. De cette façon le tube en coulissant permet d'allonger ou de raccourcir le bras recourbé de la goupille 6. On peut donc combiner cette longueur pour qu'un sabot convenablement placé sur la voie actionne la goupille 6 provoquant ainsi la rotation de la tige 1 et le décrochage des wagons. En faisant rentrer le tube sur la goupille 6, on rend l'action du sabot inopérante.

On pourrait encore utiliser des sabots placés sur la voie et actionnables à distance, en soulevant au moment opportun l'un de ces sabots on pourrait réaliser ainsi le décrochage d'un wagon.

Il est évident qu'un dispositif approprié un simple cran par exemple, immobilisant la goupille 6 dans une position convenable en maintenant une certaine torsion de la tige 1 rendrait tout accrochage impossible.

Le décrochage peut également être prévu par un dispositif électro-magnétique. Dans ce but on peut installer un électro-aimant convenable à proximité de la goupille 6, qui en attirant celle-ci fera tourner la tige 1 et décrochera le véhicule. Les pièces 2 et par suite les tiges 1 peuvent être isolées des véhicules au moyen des plaques 4 formant ainsi tout le long d'un train un conducteur électrique isolé, tandis que les wagons et les rails forment un deuxième conducteur ce qui permet d'actionner l'électro-aimant de décrochage en passant par la locomotive qui peut elle-même être munie d'un relais

approprié actionné par exemple par un dispositif analogue à celui décrit dans le brevet déposé le 21 mai sous le n° 295.680 par l'auteur de la présente invention. 45

Il y a lieu de remarquer que les pièces 2 étant appliquées l'une sur l'autre pourraient être utilisées, soit pour connecter entre eux un ou plusieurs conducteurs électriques portés respectivement par ces pièces, soit pour établir la communication entre des canalisations (eau, vapeur, air comprimé, etc.) portées par ces dites pièces. Ceci serait particulièrement intéressant dans le cas où l'invention, au lieu d'être appliquée à des jouets d'enfants, serait appliquée aux chemins de fer, tramways, etc. L'accrochage établirait alors automatiquement la communication pour la conduite générale du frein par exemple. 50 55 60

La description précédente n'a été donnée qu'à titre d'exemple, par suite on peut apporter des modifications dans la réalisation de l'invention sans sortir de ses limites. 65

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un dispositif d'accrochage et de décrochage automatique des wagons de chemin de fer jouets, dont une des caractéristiques principales, est celle de comporter à chaque extrémité d'un wagon des tiges munies de têtes de formes spéciales s'engageant l'une dans l'autre et effectuant ainsi l'accrochage. Pour le décrochage il suffit de faire tourner ces têtes autour de leur axe d'un certain angle ce qui peut être obtenu par différents moyens manuels, mécaniques ou électriques, ou pneumatiques. 70 75

RENÉ TRUBERT.

Par procuration :

Jean SCHOTSMANS.

Fig. 1

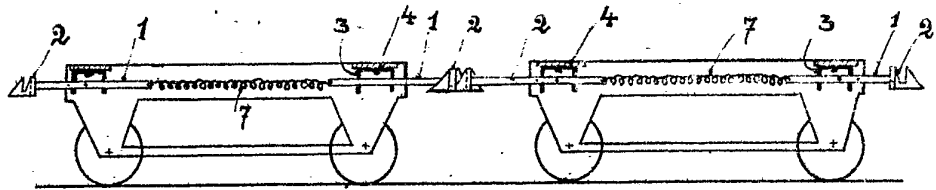


Fig. 2

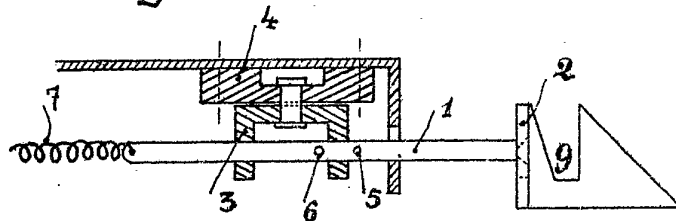


Fig. 3.

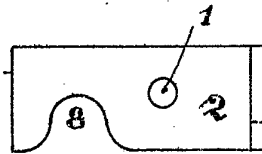


Fig. 4.

